



LA CFDT SOUTIENT LES R.B.D.E. ET DEMANDE UN CADRE DE GESTION

JUILLET 2025

Alors que de nombreuses organisations syndicales expriment leur hostilité envers ce dispositif, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques soutient les collègues responsables du bureau des entreprises.

Le bureau des entreprises : une réponse à un besoin

La CFDT demandait des moyens pour les enseignants afin d'améliorer l'accueil des jeunes en milieu professionnel. Le choix du ministère a été fait en nommant des Responsables des Bureaux des Entreprises (R.B.D.E.).

Recrutés pour la rentrée 2024, les R.B.D.E. sont en souffrance. En effet, les fiches de postes ne sont pas harmonisées entre les académies. Ces différences de traitement génèrent des dysfonctionnements.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques demande une harmonisation des missions et une sécurisation des parcours de nos collègues.

Une gestion des ressources humaines qui oublie les R.B.D.E.

Les conditions de recrutement, de rémunération, de reprise de l'expérience professionnelle ne sont pas cadrées au niveau national. Les différences concernent :

- Les contrats de R.B.D.E. sont annuels ici, pluriannuels là.
- Les employeurs sont les Rectorats pour certains, le GIP pour d'autres.
- Les salaires et la reprise de l'expérience professionnelle varient selon leur situation antérieure (contractuel enseignant ou administratif, Conseiller en formation continue, employeur privé...).
- Les horaires et leur répartition hebdomadaire et/ou annuelle.
- La mise en œuvre du télétravail, accepté ici et refusé ailleurs...

Pour la CFDT, la mission des R.B.D.E. implique une véritable reconnaissance de nos collègues par l'institution.

La CFDT revendique pour les R.B.D.E.

- La sécurisation des contrats, avec l'accès au CDI, et leur financement par les rectorats
- Une grille de rémunération nationale qui définitise le traitement indiciaire et indemnitaire
- La garantie d'une évolution professionnelle
- Une définition claire des missions
- L'amélioration des conditions de travail (frais de déplacement, mise à disposition des outils utiles, droit au télétravail)